

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2021**

Présents : Mrs CORTEMBOS Alain, DELAROCHE Alain, DEVANLAY Roger, JAMMES Hervé, LAFABRIE Jérôme, MAGNAC Bernard, NOUZIERES Alain, Mmes BOYAVAL Fabienne, DUBRUILLE Chantal, DELPORT Dominique

Absents :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : Dominique DELPORT

DEMANDE SUBVENTION – DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - AMENAGEMENT PARKING

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un parking de 11 places dans le quartier des Gauzinies afin de désencombrer le parking résidents situé au coeur du village.

Il informe que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police et demande au conseil municipal de l'autoriser à en faire la demande auprès de Monsieur le Président du Département.

Le conseil municipal donne son accord

INSTALLATION BORNE WIFI CENTRE BOURG

Le syndicat mixte Lot Numérique a décidé de mettre en place à l'échelle départementale une solution de Wi-Fi public gratuite et uniformisée pour faciliter la connexion à Internet des Lotois et des touristes, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Il est proposé d'adhérer au dispositif du syndicat Lot Numérique de déploiement du Wi-Fi public lotois, de bénéficier de la fourniture et l'installation d'une borne extérieure qui sera localisée à la mairie vers la place de la bascule et qui émettra dans un rayon de 150 mètres, et de souscrire auprès de la société QOS Télécom, pour une durée d'au moins 4 ans, l'abonnement annuel par borne est de 263 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable

DEMANDE OUVERTURE FACADE SUR PARKING RESIDENTS BOURG VILLAGE

La maison de Monsieur JOSSE située au centre du village, au niveau du parking résidents est actuellement à vendre.

Une famille est intéressée par ce bien, ils ont contacté la mairie car ils souhaitent ouvrir un commerce type brocante, ils demandent si il est possible de faire un changement de destination du local et si ils peuvent faire une ouverture entre les 2 meurtrières dans la façade qui donne sur le parking résidents.

Après discussion, le conseil municipal ne fait pas d'opposition à la création d'un commerce, en revanche l'équipe municipale est défavorable à une ouverture côté parking. Au vu du nombre de véhicules résidents il n'est pas concevable de perdre une place de stationnement, d'autant plus que les futurs acquéreurs ont la possibilité de faire l'entrée du commerce de l'autre côté de la bâtisse.

QUESTIONS DIVERSES

- Philippe CAULET et Alain DELAROCHE présentent l'intérêt de l'adressage et font le bilan de la première étape :

Les différentes voies de la commune ont été recensées ainsi que leur mode de numérotation (continue ou métrique)

Les différentes habitations ou locaux ont été recensés à partir des plans cadastraux

Les différents propriétaires ont été recensés à partir des fichiers cadastraux

Situation au 22/02/2021

53 voies et 350 locaux ou habitations ont été recensés :

32 voies de 1 à 5 habitations (70)

10 voies de 6 à 10 habitations (74)

9 voies de 11 à 20 habitations (147)

2 voies de plus de 20 habitations (59)

Prochaine étape

Validation sur le terrain du fichier « théorique » d'adressage

Déterminer les emplacements et le nombre de plaques de voies (maison, poteaux à implanter, autres supports)

Typier et nommer les voies

Monsieur le Maire tient à remercier Mr CAULET et Mr DELAROCHE pour ce travail accompli qui a déjà nécessité beaucoup de temps et de recherches.

- En décembre dernier, la mairie a mis en place Panneau Pocket qui est une application de communication par smartphone et permet une diffusion rapide des informations aux administrés.

Philippe CAULET et Alain DELAROCHE font un point sur l'utilisation de l'application,

A ce jour, 100 smartphones ont téléchargé l'application, il y a eu 621 lectures.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'un courrier reçu à la mairie de Madame BLANES et Mr GAILLOT demandant une autorisation pour une vente ambulante (avec un triporteur) de glaces, crêpes et gaufres). Mme BLANES et Mr GAILLOT ont déjà travaillé à AUTOIRE les saisons estivales 2018 et 2019.

Vu la création depuis de 2 commerces vendant des glaces, en plus de l'Auberge et de la crêperie les élus ne souhaitent pas accepter cette demande afin de pas concurrencer les commerces d'AUTOIRE.

- Fabienne BOYAVAL fait part d'une remarque qu'il lui ait faite régulièrement concernant l'éclairage de l'entreprise LV Conception et Création situé au croisement de la route d'AUTOIRE qui est éblouissant quand on circule sur la route départementale D30.

Cela relève des services du Département.

Vu le Maire, Alain NOUZIERES